Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260321-2026210307-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BRUGUIERES

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 29
Ont donné pouvoir : 0
Excusé : 0
Date de convocation : 17 mars 2026

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnaud SIGU, maire

Présents : Eléonore BARTHE, Bruno BEHEREGARAY, Carlos BICO, Philippe BORIES, Pascale BOUSQUET, Sybille CAZAUX, François CHABAUD, Jean Luc CHABOSI, Adrien CRASSAC, Mylène DAZET PLANTADE, Joëlle DOLIQUE, Raphaël DUMAS, Sandrine ESTAMPES, Florent EVEILLARD, Hervé FOURNET FAYAS, Laurent GUERRE, Laurent GONCALVES, Marlène JAMIN, Marie Sophie JANNO, Stéphanie LAGORIO, Magali MARTIN RIVALS, Bruno MAURY, Constance PERNEY, Karine RAU, Alain ROUX, Géraldine RUSCASSIER, Bruno SERRA, Arnaud SIGU, Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs :

Excusés :

Madame Sybille CAZAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026-21-03-07	Composition de la Commission Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-22

Vu la délibération n°2026-21-03-05 en date du 21 mars 2026 portant création de la commission Finances et fixation du nombre de membres

Considérant que chaque commission comprend 7 sièges :
- Un siège pour le maire, en tant que président
- Six sièges pour les conseillers municipaux décomposés ainsi :
 - 5 sièges pour la liste de la majorité
 - 1 siège pour l'opposition

Considérant qu'un élu suppléant peut être désigné pour chacune des commissions et chacun des groupes politiques. Il sera autorisé à siéger en cas d'absence d'un élu titulaire.

Il convient de rappeler que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé que la Commission Finances se compose de la manière suivante :

1- Carlos BICO
2- Laurent GONCALVES
3- Marlène JAMIN

Publié le : 23/03/2026 13:45 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Bruguieres
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55754

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260321-2026210307-DE

4- Marie-Sophie JANNO
5- Magali MARTIN-RIVALS
6- Adrien CRASSAC

Elus suppléants :
- Laurent GUERRE
- Philippe BORIES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : De fixer la composition de la Commission Finance telle qu'énoncée précédemment

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

Fait à Bruguières, le 21 mars 2026,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud SIGU

Arnaud SIGU
Signature numérique de Arnaud SIGU
Date : 2026.03.21 12:38:21 +01'00'

Publié le : 23/03/2026 13:45 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Bruguieres
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55754